Autour d'elles, la nature s'en donnait à cœur joie d'être riche et féconde. Les yeux avaient une intensité de tons que Jacqueline ni Gabrielle n'avaient jamais vue nulle part. Quand le sol apparaissait entre leurs pas, il était d'un rouge chaud, presque sanglant; sur leurs têtes, au-dessus de l'impénétrable dôme que formaient les branches enlacées des arbres, le soleil brillait d'un éclat sans pareil, [illegible] dont la lumière tombait dans le sentier et donnait à tout ce qui les entourait des lueurs d'incendie.

De près des fleurs, partout des fleurs [illegible], répandant dans l'air de lourds parfums étranges, pénétrants et subtils, sous lesquels, indolemment, l'iguane et l'écureuil se couchaient naturellement. Il y avait surtout autour des deux jeunes femmes des vanilles enlacées au lilas, le plus élancé de tous les pins, des héliotropes venus en buissons, hauts comme des arbres; des géraniums énormes, des jasmins magnifiques.

Au bout d'une heure environ, elles arrivèrent au centre de la vallée.

Dans ce décor fou, les naufragées voyaient maintenant à leurs pieds du maïs, dont les épis étaient déjà mûrs, des figuiers extraordinaires couverts de fruits; de la vigne, qui jetait partout ses longs sarments couverts de raisins, des melons et des pastèques qui rampaient, formant à la terre un tapis énorme de feuilles et de fruits.

Encore quelques pas, et elles trouvèrent le sol qui semblait légèrement s'affaisser, submergé par l'eau de la rivière, arrivée trop abondante et trop brusque des hauteurs voisines. L'humidité constante entretenait ainsi sur le terrain formait une sorte de marécage entouré de joncs, et dont on ne découvrait d'abord rien, recouvert qu'il était par une épaisse végétation ressemblant à du gazon très vert, duquel s'échappait une multitude d'épis.

Gabrielle s'approcha: l'herbe, très haute, avait ses feuilles pleines, à tiges cylindriques, lancéolées, âpres au toucher. La jeune femme croyait avoir devant les yeux du seigle, quand un groupe d'épis déjà sous frappa ses regards. Elle en cueillit quelques-uns, les regarda avec attention, les dépouilla et poussa un cri de joie.

—Qu'est-ce que c'est? demanda Jacqueline.

—Notre vie assurée, répondit la religieuse; nous sommes en présence d'une admirable rizière qui fournira à nos besoins sans entretien. Cela, avec les fruits qui nous entourent et les poissons de la mer, nous affirme que nous ne mourrons pas de faim!....

Mais elles n'étaient pas au bout de leurs découvertes.

Après avoir parcouru une centaine de mètres environ, elles virent que le terrain se relevait et que la rivière, rentrée dans son lit, ne formait plus de marécage.

Là, au contraire, dans une sorte de cirque très large, admirablement abrité par les falaises, il y avait une quantité d'arbres fruitiers.

Gabrielle pénétra dans leurs feuilles épais, se traçant un chemin à coups de hache.

Elle vit encore des figuiers aussi beaux que les premiers, des orangers, des citronniers, des limonniers, des jujubiers, des caroubiers couverts de fleurs et de fruits. Des bananiers, des palmiers de plusieurs espèces, beaucoup de palmiers surtout y avaient été évidemment transplantés, car ils étaient placés, non pas au hasard, mais sur des alignements voulus.

En bas, dans un enchevêtrement sans nom, il y avait des légumes mêlés aux ronces et aux herbes sauvages.

Il était impossible de savoir quels étaient ces légumes avant d'avoir débarrassé et nettoyé le sol, mais le chou qui dégageait son parfum âcre et particulier au milieu des autres aromes, faisait espérer que l'on trouverait quelques-unes des plantes maraîchères d'Europe.

Un talus haut de cinquante centimètres, et qui avait dû jadis supporter une palissade aujourd'hui détruite, entourait le jardin.

A la sortie, elles trouvèrent une ouverture qui avait dû être la porte, et après cela, un sentier qui allait vers la colline.

Tom, qui les avait suivies, n'avait rien fait lever, n'avait paru éprouver nulle inquiétude. Quelques lapins très effarouchés partirent seuls de massifs compacts qui contenaient fortement les choux.

Et partout, le long des buissons, autour du tronc des arbres, allant même jusqu'aux plus hautes branches, la vigne enlaçait ses longs rameaux flexibles d'où pendaient, noires ou dorées, de magnifiques grappes.

Elles allaient pousser encore plus loin leurs recherches, quand tout à coup Gabrielle se pencha vivement. A ses pieds, dominant les herbes folles et les fleurs sauvages, il y avait une plante d'un vert superbe, étoilée de fleurs blanches un peu violacées, haute de quarante centimètres environ, couvrant le sol à une grande distance.

Quand Mme de Sennevoy se releva, elle était un peu pâle.

—Dieu nous protège, dit-elle, il nous envoie une des richesses les plus estimables de sa terre féconde, celle qu'on appelle "le pain du pauvre," la pomme de terre!....

Elles en arrachèrent quelques-unes, qu'elles mirent dans les pans relevés de leurs robes; puis elles cueillirent aussi des fruits, surtout des oranges, des figues et des raisins qu'elles résolurent de manger avec le biscuit qu'elles avaient apporté.

Mais il fallait trouver un endroit propice à la halte et au repas. Elles prirent le sentier qui sortait du jardin et au bout de quelques pas, elles se trouvèrent dans une large clairière placée sur les premiers escarpements de la colline et bordée d'arbres magnifiques.

Gabrielle qui avait eu la passion de la botanique, et surtout de l'arboriculture qu'elle avait étudiée avec M. de Sennevoy, reconnut autour d'elle les bananiers déjà vus au jardin d'en bas, avec leurs régimes de fruits si appétissants dorés comme des poires mûres dont ils ont le goût exquis et la saveur délicieuse.

Elle en attrapa plusieurs et força Jacqueline, qui n'en avait jamais mangé, à les goûter avec elle.

Les bananes furent déclarées on ne peut plus parfaites par tout le monde, même par Tom, qui dans une crise d'appétit féroce, avalait tout ce qu'on lui donnait.

En le voyant si bien manger, la sœur eut une idée.

—Il faut qu'il nous aide, dit-elle, et qu'en travaillant il gagne sa vie comme nous. C'est lui qui va transporter aujourd'hui nos premières richesses à la maison.

—Comment cela? demanda sa compagne; nous n'avons pas de panier.

—Il est facile d'en fabriquer, et c'est ce que nous allons faire tout en nous reposant.

Elle regarda autour d'elle et dit:

—J'en vois même de tout faits.

Gabrielle désignait en même temps une sorte de palmier, haut de cinq à six mètres et ayant trente centimètres de diamètre environ.

—C'est le *manicaria saccifera*, dit-elle à Jacqueline qui la regardait très étonnée; les négresses se servent des spathes énormes de cet arbre comme de baignoires pour leurs nouveau-nés, et les pêcheurs en font des paniers dans lesquels ils embarquent leur poisson. Ces spathes ressemblent à de la toile, elles forment des sacs naturels aussi durables que la meilleure étoffe; seulement il faut aller les chercher, car elles sont dans la portion conique supérieure de l'arbre.

Avec l'agilité d'un jeune chat, Gabrielle eut vite fait de grimper au palmier et bientôt elle jeta à Mme Loisy trois ou quatre poches énormes, de celles que les nègres de la Guyane appellent le bonnet [illegible].

Deux de ces poches, attachées l'une à l'autre, furent placées sur le dos de Tom, comme le sont les paniers ou les sacs sur l'échine des ânes, et solidement assujetties par des lianes souples et longues.

Bientôt les jeunes femmes les remplirent de pommes de terre, de bananes, de figues, d'oranges, de citrons, d'épis de maïs.

Le raisin, plus fragile, fut mis dans une autre spathe qu'elles portèrent elles-mêmes.

[illegible] rentrèrent à la grotte par le haut de la colline où elles trouvèrent encore un nouveau chemin à peu près praticable. Là, elles rencontrèrent d'autres palmiers, dans lesquels Gabrielle reconnut l'Elaeis, de l'espèce de ceux qui croissent en Guinée et dans tout le bassin du Niger jusqu'au lac Tanganyka.

—Encore une richesse, dit Mme de Sennevoy, en montrant les fruits de la grosseur d'une noix et d'un beau jaune doré. Avec la pulpe de cette graine dattée, nous aurons la plus recherchée de toutes les huiles de palme, aussi bonne au goût que pour l'éclairage. Et cela de la façon la plus simple, comme le font les nègres, [illegible] faisant bouillir les fruits dans l'eau. Sitôt que la cuisson est terminée, [illegible] reste au fond, l'huile surnage, [illegible] aux feuilles, on les traitera à l'embouchure de la rivière par le [illegible], comme les Indiens, nous aurons une [illegible] magnifique propre à nous [illegible] du fil, des cordes, des étoffes.

Elles chargèrent encore Tom d'une quantité de fruits d'Elaeis, voulant faire de l'huile, le plus tôt possible afin de [illegible] le soir, ce qui deviendrait très facile, au moyen d'une mèche faite avec l'écorce de divers arbres.

Quand elles arrivèrent sur la plage, elles étaient tellement [illegible] de fatigue que Gabrielle [illegible] de se reposer [illegible] sur le sable, [illegible] le voyant ensuite, et cela afin de ne pas être obligées de monter du bois dans la grotte.

Le feu fut vite allumé sous des pierres superposées, ainsi que le font les pêcheurs de Provence, et bientôt les pommes de terre bien alignées sous les premières cendres se mirent à griller tout doucement.

Jacqueline au bout d'un quart d'heure se sentit déjà reposée, et alla chercher dans la chaloupe un seau de bois destiné à vider le canot, si [illegible] il avait embarqué des paquets de mer.

Avec ce seau, elle courut à la rivière pour aller désigner, afin d'en rapporter l'eau destinée au souper.

Quand elle revint, elle trouva Gabrielle debout à l'avant de la chaloupe, tenant une ligne dans sa main et fort occupée à attraper du poisson.

—Est-ce que vous réussissez? lui demanda la jeune femme.

—Je crois bien.

Et retirant lentement le haut de l'air, la religieuse montra au bout de sa ligne un beau poisson blanc comme de l'argent, large et plat.

—Ça fait le troisième, dit-elle, il y en a assez pour ce soir.

Pendant qu'elle nettoyait sa pêche au bord de la mer, elle expliqua à Jacqueline émerveillée de quelle façon elle s'y était prise pour confectionner son engin.

—Une liane, dit-elle, celle qui attachait les paniers sur le dos de Tom, une épine d'acacia ramassée durant la promenade, et des vers rouges trouvés dans la terre humide, voilà le secret.

—Ah! vous êtes vraiment une fée!... s'écria Mme Loisy, la fée du courage, de la bonté et de l'intelligence.

—Ce n'est rien cela, dit Mme de Sennevoy. Demain je vous enseignerai une chasse qui vous fera prendre autant d'oiseaux que nous voudrons.

—Avec un fusil, alors?

—Et où en trouver un?

—C'est juste. Mais mon revolver....

—Non, pas davantage. C'est une chasse que les gamins du Midi pratiquent pour voler sans bruit les pigeons du voisin, et je vous assure qu'ils y réussissent pleinement.

—Qu'est-ce que c'est?

—Une ligne comme celle que je viens de fabriquer. Au lieu de ver rouge, on met au bout un grain de blé ou de maïs. Le pigeon voit le grain sans distinguer l'hameçon; il se précipite, avale l'un avec l'autre; après quelques secondes, on tire doucement sur la ligne, la bête vient sans pouvoir se dégager.

—C'est parfait. Et ici, avec des oiseaux si sauvages, avons-nous chance de réussir?

—On ne peut mieux, au contraire; ils se méfieront moins, n'ayant point l'habitude de voir l'homme et de le craindre. Non seulement nous attraperons des oiseaux stupides pigeons, mais aussi quelques-uns de ces beaux gallinacés que j'ai aperçus aujourd'hui et au milieu desquels j'ai cru distinguer des pintades, des perdrix et, je crois, des tragopans.

—Des tragopans de Temmynk? demanda Jacqueline, je le crois aussi; j'en ai vu au Jardin d'acclimatation à Paris, et il m'a semblé les reconnaître, si beaux, avec leurs plumes éclatantes rouges et feu.

—C'est bien cela; les tragopans sont plus gros que les faisans, et leur chair est réputée tout aussi exquise.

Le poisson adroitement placé sur de petites pierres était cuit, également les pommes de terre.

On les assaisonna simplement du sel trouvé en abondance dans le creux des rochers, mais avec les fruits rapportés de la vallée, et l'eau claire de la rivière, le repas fut excellent.

—N'ayez pas peur, ma Jacqueline, dit Mme de Sennevoy à sa compagne pour laquelle, en son cœur, naissait déjà une affection profonde et douce, très maternelle, n'ayez pas peur, nous attendrons sans souffrir l'arrivée du bateau qui nous rapatriera, ce qui, du reste, ne sera pas long, j'en suis sûre. Pour cela, avec toutes les richesses que nous avons trouvées sur nos pas, aujourd'hui, je ne vous demande qu'un peu de courage et de volonté.

VIII

LA SOLITUDE.

Les jours suivants furent employés d'abord à retirer du bateau tous les objets qu'il contenait encore, ensuite à parcourir les deux vallées et les collines, afin de découvrir le plus de ressources possible.

Bientôt, Gabrielle reconnut dans les palmiers du jardin, qui paraissaient avoir été l'objet de soins tout spéciaux, puisqu'on les avait transplantés, d'abord le *corypha gebang*, dont le tronc donne une fécule remarquablement fine, comparable au plus beau sagou; et des larges feuilles duquel on se sert pour faire des tentes, des vêtements, des sacs, des chapeaux, et une foule d'autres objets analogues; ensuite, le *jubea spectabilis* dont la sève est une sorte de miel très savoureux et très sucré qu'on obtient tout simplement en coupant les feuilles du haut. Par cette plaie ravivée de temps en temps il s'écoule de trois à quatre cents litres de mélasse par arbre.

Dans la colline, la fille de l'amiral vit encore l'*Elaeis melanococca* qui fournit une matière qui remplace l'amadou, et qui comme elle s'allume avec un briquet. Or, sur la plage et dans les roches, Gabrielle avait rencontré de très beaux silex noirs et durs, devant faire des briquets splendides. Avec eux et le *melanococca*, on était sûr d'avoir toujours du feu quand les allumettes seraient épuisées.

Enfin, un autre jour, un arbre dont les premières feuilles étaient enveloppées d'un duvet laineux d'une finesse remarquable, frappa leurs regards. Ce fut Jacqueline qui le découvrit.

Elle appela aussitôt Mme de Sennevoy, qui reconnut en lui le *lodoicea sechellarum*, lequel fournit en effet un duvet dont on fait des oreillers et des matelas d'une mollesse rare; tandis que les coques de son énorme fruit sont employées à fabriquer des plats, des tasses, des vases de toutes sortes; enfin les ustensiles de ménage fort économique, qu'on désigne sous le nom de vaisselle de l'île de Praslin.

Bientôt, grâce à l'activité sans nom de la religieuse, et au concours intelligent que lui apportait Mme Loisy, le petit ménage des pauvres naufragées fut installé, non pas comme l'eussent pu faire des hommes instruits et forts, ayant pour eux la science, et sachant utiliser les ressources de l'île où l'eau, la pierre, le fer et bien d'autres richesses abondaient; mais cependant assez bien pour ne souffrir ni de la faim, ni du froid, ni du manque de tout ce dont elles avaient fait usage jusqu'à ce jour.

Les pigeons sauvages, qui voletaient autour des roches, et dont les jeunes femmes découvrirent bientôt les nids, leur donnèrent des œufs et des petits autant qu'elles en purent désirer. Avec quelques distributions de maïs, ils arrivèrent même à s'apprivoiser, et à se laisser pénétrer dans les petites grottes où étaient leurs demeures, sans qu'elles craignissent de les voir déloger.

Les tragopans furent attrapés avec la ligne fabriquée par Gabrielle, également des cailles au ventre moucheté, des perdrix, des pintades et des canards sauvages dont l'île était pleine.

Au bout de quelque temps, elles furent persuadées que nulle bête malfaisante n'existait dans leur petit domaine. Alors, plus libres et plus rassurées, elles le parcoururent dans tous les sens.

La seconde vallée, moins humide que la première, car il n'y avait qu'un tout petit ruisseau, ne contenait que des pommes de terre, qui y étaient par exemple en quantité, du gebang et des jubéas, de ceux probablement qui avaient donné les pieds transplantés au jardin.

Un jour, en visitant la colline du côté des falaises sud, elles virent un animal, pas tout à fait si grand que Tom, mais énorme et tout blanc, s'enfuyant devant elles.

Aux grognements significatifs qu'il poussait dans sa fuite, Gabrielle, habituée aux choses de la campagne, ne pouvait se tromper:

—C'est un porc, dit-elle à sa compagne, non un sanglier, mais un cochon domestique probablement devenu sauvage.

Il c'est une truie, comme [illegible] ne le fait supposer, et que nous puissions trouver son nid, ce serait une fameuse chance.

Et s'adressant à Tom:

—Cherche, mon chien, dit-elle, cherche!....

Tom obéit, et les jeunes femmes s'assirent sous un arbre, afin de voir quel parti le résultat de sa chasse.

—Il la trouvera dans sa retraite, dit Gabrielle, mais la reconnaîtra-t-il bien aux [illegible] du chien, et aussi à ce qu'il ne lui arrive pas malheur. Il, au contraire, nous pourrions découvrir un ou deux petits, tout seuls, sans la mère, nous les emporterions.

Au bout d'une demi-heure, comme elles n'avaient rien entendu, elles crièrent afin de faire revenir Tom.

Son nom fut redit, une fois, deux fois, dix fois, sans que l'animal, toujours si docile, donnât signe de vie.

Alors, inquiètes de ne point le voir, elles allèrent partir à sa recherche, quand un long hurlement de douleur leur apprit dans quelle direction il se trouvait.

Jacqueline se précipita, comme une folle, car elle adorait cette bête, si intelligente et si bonne, qui la payait mille fois de retour.

Quatre pas, [illegible] luttait avec un [illegible] blanc qui le dévorait, et [illegible] pauvre bête de [illegible].

Jacqueline, saisit son revolver [illegible] dans l'oreille du porc, au risque de le voir se retourner vers elle et la terrasser, fut pour la jeune femme l'affaire de quelques secondes.

Foudroyée, la bête poussa un long hurlement de douleur et tomba sur le sol, où après quelques convulsions, elle ne remua plus.

Gabrielle, épouvantée du coup de feu, accourut au même instant, très pâle, croyant qu'il était arrivé malheur à sa compagne.

A la vue de Tom sanglant et du porc gisant à terre, elle sauta au cou de Jacqueline.

—Vous êtes brave, lui dit-elle, notre pauvre chien peut vous aimer, il vous doit la vie!....

On examina la bête morte.

C'était une truie qu'avait sauvée [illegible].

Le nid, bientôt découvert dans l'anfractuosité des roches, contenait six porcelets superbes.

Les jeunes femmes les chargèrent dans les spathes que Tom emporta sur son dos, fort ennuyé des grognements qui s'échappaient de ces sacs, d'ordinaire si tranquilles. Quant au cadavre de la truie, il fut recouvert de branches, afin de le soustraire aux mouches et aux oiseaux de proie, qui eussent pu l'entamer pendant la nuit, et il fut convenu que le lendemain on reviendrait pour le dépecer et l'enlever.

Toute la soirée Gabrielle travailla à fabriquer de grosses rondelles de bois pouvant servir de roues à la grande caisse où étaient les outils trouvés dans la chaloupe. Elle y parvint, sut les emmancher à une forte barre de bois faisant office d'essieu, et le lendemain, quand la truie fut coupée en morceaux et nettoyée, ce fut Tom qui, attelé à cette carriole d'un nouveau genre, l'emporta vers la grotte, où on la sala dans le baril qui avait contenu le biscuit.

Quelques jours après, les naufragées virent pour la première fois des chèvres, point trop effarouchées à leur approche, et qui les regardaient au contraire de leurs grands yeux fixes, sans remuer.

Elles paraissaient plus petites que les chèvres d'Europe, point sauvages, et d'un brun fauve très foncé. Dès lors, Jacqueline n'eut plus qu'une idée, attraper une de ces chèvres pour avoir du lait.

Ce fut très difficile, et il est même probable qu'elles n'y fussent jamais parvenues, si un jour elles n'eussent trouvé à quelques pas de la grotte une de ces jolies bêtes, bêlant et criant, la tête prise dans un réseau inextricable de ronces et de lianes.

Petite comme elle l'était, les deux jeunes femmes en furent vite maîtresses, et après l'avoir solidement attachée, elles comptèrent avec la hache les lianes qui retenaient captive sa tête mutine; puis elles l'emmenèrent dans une grotte plus petite que celle où elles habitaient et d'un accès plus facile.

Jacqueline se chargea de la soigner, et lui prodigua tant d'herbes aromatiques, tant de sel, tant de fruits, que bientôt elle s'attacha aux deux jeunes femmes et ne tira plus sur sa corde quand on l'emmenait paître au dehors.

Mais cette grotte ne suffisait pas, et dans un creux bien abrité, à quelques mètres de la rivière, les naufragées eurent bientôt installé deux petites loges solidement établies avec des pieux très forts, recouvertes de feuilles de palmier, et entourées d'une sorte de palissade que la chèvre et les petits pourceaux ne pourraient pas franchir.

Quelque temps après cette installation, la chèvre leur donna deux chevreaux. Jacqueline était au comble de ses vœux: c'était le commencement d'un troupeau de chèvres domestiques; maintenant, on était assuré d'avoir du lait une partie de l'année.

Bientôt, Gabrielle, qui ne doutait de rien, fit des collets avec des fils de coco [illegible] et de palmiers.

Les premiers, posés aux environs du jardin, ne réussirent point; mais les deuxièmes, mis dans la colline, eurent un résultat magnifique.

Elles y trouvèrent d'abord des lapins semblables aux lapins de garenne du Midi de la France, tout petits, au pelage foncé, avec une grande tache rousse sur le dos, délicieux au goût, embaumant le serpolet, la lavande et toutes sortes d'herbes aromatiques. Quelques jours après, elles en retiraient un lièvre, plus noir que les lièvres d'Europe, également de très petite taille; et enfin, un peu plus tard, des agoutis, dont la chair fut trouvée exquise.

Les lièvres et les agoutis appartenaient évidemment à des espèces familières en Afrique, et dans ces parages des côtes africaines où devait être située l'île.

Mais les lapins comme les chèvres, comme les cochons domestiques, ne pouvaient avoir été mis dans le petit domaine que par des Européens, non des sauvages.

Alors, une fois de plus revint la question brûlante pour les jeunes femmes:

Que étaient les hommes qui avaient habité l'île?

Des naufragés comme elles?

Alors comment étaient-ils sortis?

Des bateaux passaient donc à portée de l'île puisqu'ils avaient été rapatriés?

Ou bien, des passagers séduits par la beauté de ce lieu vraiment enchanté, s'y étaient-ils arrêtés, et des navires faisant escale dans la petite terre, après les avoir déposés, les avaient-ils repris à un autre passage?

C'était moins admissible que la première supposition, mais cependant possible. En tout cas, cela prouvait que Gabrielle avait raison quand elle disait que l'île placée sur la route du cap de Bonne-Espérance, ou une autre, pouvait très bien approvisionner d'eau certains bateaux la connaissant.

Ces idées ne pouvaient que relever le courage des pauvres femmes, de Jacqueline surtout, qui fût morte de désespoir si elle eût dû renoncer à l'idée de revoir son mari. Aussi, elles arrivèrent si bien à être convaincues que des navires devaient passer en vue de leur solitude, qu'elles se décidèrent à allumer de temps en temps, surtout par les nuits sans lune, d'immenses bûchers sur les pointes les plus élevées des falaises.

Ce fut alors que la charrette improvisée de Tom rendit de grands services, la brave bête montant seule au faîte des rochers, le bois que Jacqueline coupait et chargeait en bas pour être reçu en haut par Gabrielle, qui l'alignait en tas symétriques.

Malgré cela, l'été passa; la belle saison parut devoir faire place à un temps plus gris, surtout plus inégal, plus humide. Le matin, il y avait quelques brouillards plus pénétrants que froids; le soir, la lune était comme voilée par un large cercle pâle et terne.

—Il y aura peut-être de très longues pluies, dit Gabrielle un jour; il existe des pays où elles durent quatre mois sans qu'on puisse sortir de sa retraite, il faut nous organiser en vue d'un canal de ce genre.

Elles avaient ouvert toutes les valises et tous les sacs trouvés dans la chaloupe, et y avaient découvert une foule d'objets de toilette, des chaussures, du linge, des vêtements, du savon, du fil, des aiguilles, des ciseaux. Elles se servirent sans scrupule de toutes ces choses, pensées par la nécessité, se promettant, si jamais elles étaient rapatriées, d'en restituer la valeur à qui de droit.

Elles avaient assez de couvertures pour établir deux lits très chauds. De la paille de maïs séchée au soleil, et renfermée dans d'énormes feuilles de gebang cousues ensemble entre elles, compose des paillasses excellentes, qui avaient sur le varech l'avantage de ne point sentir la fade et écœurante odeur de la mer. Deux voiles de la chaloupe furent sacrifiées à faire deux magnifiques matelas remplis du fin duvet du Lodoicea. Les mêmes étoffes [illegible] formèrent encore les traversins et deux moelleux oreillers.

Il ne fallait point songer à entreprendre un voyage en mer avec la chaloupe. Sans boussole, ainsi qu'on l'était, à peine eût-on pu naviguer quelque peu autour de l'île; mais comme ce n'eût été que de l'agrément, Gabrielle jugea plus utile de se servir des bancs, et de toutes les planches droites qu'elles purent enlever sans détruire tout à fait l'embarcation.

Elles arrivèrent ainsi à consolider la porte, à faire des volets pour les deux fenêtres et même des châssis sur lesquels elles collèrent des journaux trouvés dans un sac, et qu'elles huilèrent pour augmenter leur transparence. Elles fabriquèrent encore une table, à laquelle quatre [illegible] pieux servirent de pieds. Enfin des morceaux de bois en croix retenus par des clous, et pourvus au milieu de larges feuilles de gebang tendues firent de très bons sièges, à la façon des pliants, et sur lesquels on était commodément assis.

Grâce à la petite charrette de Tom, une énorme provision de bois fut montée dans la grotte; également du maïs, des pommes de terre, des bananes, des figues séchées au soleil, de la fécule de gebang, du miel de jubéa, de l'amadou tiré du *melanococca*, et enfin des tas d'épis de riz qu'on n'avait pas encore eu le temps de décortiquer, et plusieurs corbeilles de fruits d'elaeis.

Elles avaient déjà fabriqué une excellente huile avec ces dattes d'elaeis, et si l'hiver durait, elles auraient tout l'éclairage qui leur serait nécessaire.

En effet, plusieurs fils de cocotiers tordus ensemble, composaient une mèche énorme, laquelle trempée dans de l'huile de palme, contenue elle-même dans une moitié de coque de lodoicea formait une lampe superbe, donnant une lumière très claire et très pure, éclairant magnifiquement toute les recoins de la grotte.

Le porc salé dans le baril était intact et s'était on ne peut mieux conservé. On l'épargnait par le même procédé les lièvres, les lapins, des agoutis, et même quelques tragopans.

La chèvre, qui n'eût peut-être pas été en sûreté dans sa logette avec ses petits, fut amenée dans une grotte toute voisine, très étroite, creusée très avant dans la roche, et où, avec une solide porte, elle serait au sec par n'importe quelles pluies. A cet endroit, les jeunes femmes pourraient la visiter tous les jours; les porcelets qui vivaient en parfaite intelligence avec les chevreaux furent mis dans la même grotte.

Grâce à toutes ces précautions, l'hiver n'était pas à craindre, et quand il arriva, les naufragées, munies de tout ce qu'il leur fallait, trouvèrent moyen à s'occuper chez elles.

En effet, avec un énorme morceau de bois porté exprès, et une pierre creuse, elles pilèrent le riz avant de le décortiquer, ainsi que cela se pratique, et elles eurent le bonheur de voir qu'il était blanc, rond et beau, d'une qualité supérieure.

Puis elles broyèrent facilement le maïs, et arrivèrent même à obtenir une farine grossière, mais qui leur composa une bouillie qu'elles trouvèrent délicieuse, car elle rappelait vaguement la polenta, en la faisant très épaisse, où en la laissant refroidir, le pain absent.

Enfin, avec les fibres textiles du Palmia, que Gabrielle avait rouies comme le lin à l'embouchure de la rivière, elles fabriquèrent des espadrilles, des cordes, des filets, et toutes sortes d'objets de première nécessité, surtout les espadrilles qui devaient remplacer les chaussures si vite usées dans tous ces sentiers pierreux, et protéger leurs pieds délicats.

L'hiver passa ainsi rapidement pour elles.

Il ne fut du reste ni trop long, ni trop rude. Pendant deux mois environ, il plut à peu près tous les jours; quelquefois la pluie était accompagnée de grêle; quelquefois aussi, quoique plus rarement, il y eut des éclairs et des coups de tonnerre qui ébranlaient alors jusque dans leurs couches les plus profondes les rochers sur lesquels était creusée la grotte; mais, au bout de six ou sept semaines, le temps s'éclaircit, et alors jamais la journée entière ne se passa sans un éclaircie et même un rayon de soleil.

Soit le matin, soit l'après-midi, toujours la pluie s'interrompait quelques heures, durant lesquelles on pouvait mettre le nez dehors, et avec de grandes précautions afin de ne pas glisser sur la corniche, aller rendre une petite visite aux chèvres et leur porter soit du maïs, soit du riz, soit des fruits, ainsi qu'aux porcelets.

Peu à peu ces instants d'accalmie se firent plus longs, et un jour, le soleil se leva très radieux, inondant plus que jamais toutes choses de ses rayons d'or en fusion, tandis que dans la forêt une multitude d'oiseaux remplissaient de leurs cris l'air embaumé par toutes les plantes qui poussaient, superbes et renouvelées, dans les vallées et sur la colline.

L'intimité de Gabrielle et de Mme Loisy s'était encore accrue, et était maintenant aussi étroite que possible; deux sœurs ne se fussent pas autant aimées; elles n'avaient plus qu'un cœur et qu'une âme, mais cette affection était surtout de la protectrice très maternelle, très élevée, chez la religieuse dont le caractère énergique, persistant et décidé, avait causé une impression profonde à sa compagne, qui en l'aimant de la plus profonde, de la plus pure amitié, reconnaissait sa supériorité et se laissait guider par elle.

Tout ce que disait Mme de Sennevoy était cru par Jacqueline comme un article de foi, non discutable. Cette intelligence si alerte, si vive, si pleine de ressources, ce calme que rien n'altérait, cette force toujours à la hauteur de tous les événements, cette prévoyance sans cesse en éveil, tout cela joint à la bonté sans égale de Gabrielle, à l'oubli absolu d'elle-même, aux soins maternels dont elle entourait sa compagne, avait produit une impression profonde sur cette dernière, tout en lui inspirant une entière confiance.

—Nous quitterons à coup sûr cette île, un jour ou l'autre, affirmait souvent Gabrielle.

Et Mme Loisy la croyait, puisant dans cette seule parole de la sœur la force de tout supporter.

Et cependant, les mois succédaient aux mois, et rien ne paraissait à l'horizon, mais l'espérance restait quand même dans le cœur des naufragées, et c'était l'essentiel.

Elles s'étaient toutes les deux créé des occupations qu'elles aimaient: Gabrielle plus ingénieuse était chargée de l'intérieur. Jacqueline plus forte, intrépide marcheuse, avait l'extérieur.

Au jardin, elles travaillaient toutes les deux en commun.

En effet, le petit clos de la vallée dont très éloigné de la grotte, elles en avaient établi un autre à l'embouchure de la rivière, où elles avaient peu à peu transplanté, semé, greffé tout ce qu'elles avaient trouvé dans le premier.

C'étaient d'abord des pommes de terre, des choux, des carottes, des oignons rouges et plats, très gros, des melons, des pastèques, des piments, également des tomates, presque douces et d'une saveur particulière, des salades et même des asperges.

Gabrielle avait admirablement tiré ses niveaux avec des cordes, et était arrivée à faire de petites prises d'eau dans la rivière au moyen desquelles, par des irrigations, qu'elle dirigeait à son gré dans des rigoles, elle évitait les arrosages à la main.

Aussi, il fallait voir comme le ménage était abondamment pourvu de légumes et de fruits de toutes sortes.

Dans l'intervalle de ses jardinages, Mme de Sennevoy avait façonné une foule d'ustensiles de ménage, avec les gros fruits du lodoicea d'abord; puis ensuite son ambition alla plus loin, et elle voulut essayer de fabriquer de la poterie.

La terre rouge était en abondance dans l'île, le bois aussi; elle avait vu maintes et maintes fois des fours, grossièrement construits dans les campagnes du Midi. A force de patience, elle arriva à en faire autant. Les premiers essais d'abord informes se perfectionnèrent peu à peu, et bientôt devinrent très présentables.

Les vêtements, les espadrilles tressées avec des fibres de cocotiers et de palmiers, étaient encore dans son domaine.

Dès les premiers jours, les habits qu'elles portaient toutes les deux lors du naufrage avaient été soigneusement mis de côté, afin qu'elles pussent se retrouver dans un costume convenable si jamais elles étaient rapatriées.

Aussi se servaient-elles uniquement des vêtements trouvés dans les sacs de la chaloupe, auxquels elles en ajoutaient le plus possible d'autres confectionnés avec des feuilles de manicaria ou d'élais.

Pendant ce temps, Jacqueline chassait accompagnée de Tom. Mme de Sennevoy lui avait fabriqué un arc et des flèches admirablement empennées, et la jeune femme était devenue d'une adresse rare à cet exercice qu'elle avait fini par aimer avec passion.

Il n'y avait pas de jour qu'elle ne revint chargée de gibier. Une fois même elle rapporta toute une couvée de pintadeaux qui venaient de naître, ce qui constitua le premier élément de la basse-cour des naufragées; car, soignés par Gabrielle, ils s'apprivoisèrent fort bien.

—Quelle chasseresse tu fais, lui disait souvent Gabrielle qui l'aimait de plus en plus comme une fille ou une sœur plus jeune, et ne cessait de s'extasier quand elle la voyait revenir avec son carnier plein d'oiseaux aux couleurs magnifiques.

Et Mme de Sennevoy avait raison.

En effet, le soleil et l'air de la mer n'avaient point eu de prise sur le teint mat de la jeune femme. Au contraire, sa peau avait revêtu cette pâleur délicate, presque transparente, semblable à la fleur du magnolia, que prennent les Européennes dans les pays chauds. Et cependant, sous cette peau blanche et fine, on sentait qu'un sang généreux courait.

Les yeux longs et doux, au blanc laiteux comme celui des enfants, paraissaient être deux diamants noirs. Dans la pourpre éclatante des lèvres, on voyait des dents humides, pareilles à des perles. Ses fins cheveux dénoués la couvraient tout entière.

Son corps élancé, toujours élégant et souple, avait cependant acquis un léger embonpoint, lequel, en respectant sa grâce jeune, ajoutait singulièrement à la beauté de Jacqueline.

Ah! si Michel l'avait revue ainsi!....

IX

L'ESPOIR.

Sept ans, sept longues années se succédèrent sans qu'une seule voile se montrât à l'horizon, vint donner raison à cet espoir de rapatriement que les naufragées gardaient cependant si vivace et si fort en leur âme.

Elles s'étaient, pourtant attachées à cette terre déserte, où leur intelligence et leur volonté avaient trouvé la vie, et où, par-dessus tout, s'était cimentée une affection sans bornes, une affection mille fois plus profonde et plus étroite que celle que les eût unies si, nées de la même mère, le même sang eût coulé dans leurs veines.

Mais Jacqueline pensait toujours à Michel!....

A Michel, son premier et son unique amour!

Elle y pensait avec cette âpreté persistante et douloureuse, mais en même temps très douce, de ceux qui ne se promet point quand ils se sont une fois donnés!

Fidèle!.... Ah! oui, il l'était ce cher mari bien-aimé. Jacqueline était aussi sûre de lui que d'elle-même.

Mais s'il n'était pas mort de la croire perdue dans le naufrage de l'*Étoile-des-Mers*, il elle n'avait pas été son existence depuis lors?

Une vie de larmes, de regrets, de désespoirs sans consolations, la jeune femme s'en doutait point.

Et même, si jamais il la revoyait, après avoir pensé qu'elle était pour toujours ensevelie dans son lit glacé, quelles joies divines, quels bonheurs sans fin, quelles pures et saintes extases n'éprouveraient-ils pas l'un et l'autre de reprendre l'existence commune!

Tandis que Mme de Sennevoy désirait aussi son retour dans la patrie où sa vocation toujours ardente l'appelait; mais acceptait sa vie dans l'île avec une très grande résignation, Jacqueline, sans oser le lui avouer, passait des heures entières à errer sur les falaises, les yeux ardemment fixés vers cet horizon où elle croyait sans cesse voir apparaître la voile si ardemment attendue.

Un jour, elle s'était assise au pied d'un arbre, à moitié couché par les coups de vent du large, tout en haut d'une des roches les plus élevées.

Un grand découragement l'avait saisie. Son carnier vide gisait avec son arc à ses côtés; d'une main elle caressait machinalement la grosse tête de Tom appuyée sur ses genoux.

—Vois-tu, mon pauvre chien, lui disait-elle, je commence à désespérer. Nous ne reverrons jamais notre pays, ni l'un ni l'autre. Toi, tu nous quitteras le premier, c'est dans l'ordre.... puis après, l'une de nous deux partira à son tour. Celle qui restera l'ensevelira, et puis que deviendra-t-elle?

De grosses larmes tombaient de ses yeux ce disant....

Elle demeura ainsi longtemps, contenant mal le chagrin qui l'envahissait, ne voulant cependant pas s'y laisser aller, mais sans force et sans énergie pour réagir contre sa douleur.

A la fin, elle se leva.

—Allons, dit-elle doucement, viens, mon Tom; essayons de tuer quelques oiseaux, Gabrielle en a envie et elle ne devinera peut-être pas mon découragement si je lui rapporte quelque chose!

Comme elle était debout, prête à partir elle jeta un dernier regard plein de douleur et de reproche, vers cette mer cruelle qui la séparait de tout ce qu'elle aimait.

Mais, subitement, elle chancela, se cramponnant à l'arbre renversé pour ne pas tomber sans connaissance, éprouvant une commotion qui la bouleversait jusqu'au plus profond des entrailles.

Là, bien loin, il lui semblait qu'un petit point noir, imperceptible pour d'autres yeux que les siens, tachait la pureté sereine du plus beau ciel que l'on puisse rêver.

Elle regarda, regarda encore.... fixant jusqu'à l'aveuglement le point noir qui ne disparaissait pas.... au contraire!...

—Ah! mon Dieu! balbutia-t-elle éperdue, est-ce que je rêve?

Elle fut obligée de s'appuyer plus fort contre l'arbre: Elle ferma les yeux, sa vie s'en allait.

Et cependant, elle ne pouvait croire encore au bonheur qu'elle pressentait.

Ce qu'elle voyait là-bas, là-bas, n'était-ce pas un albatros, un cormoran, quelqu'un enfin de ces oiseaux gigantesques aux ailes immenses, qui s'en vont, traversant les mers, d'un bout du monde à l'autre?....

Peut-être, aussi, n'était-ce simplement que l'extrémité d'un nuage sombre annonçant la tempête?....

Jacqueline demeura ainsi, immobile, les paupières closes, sans forces, n'osant plus regarder devant elle, sentant un vertige fou la prendre à l'idée qu'elle pourrait revoir Michel!..... Enfin!....

Elle éclata à deux mains son cœur qui se brisait de joie.

Le revoir! c'était donc possible!....

Quand elle releva ses yeux, subitement envahis de brume, elle poussa un grand cri.

Le point noir grandissait! Il lui semblait maintenant distinguer la rondeur opaque d'un navire!

Comme une folle elle courut au rocher où si souvent les naufragées avaient allumé les feux qui devaient signaler leur présence aux bateaux passant au large.

Sans se soucier de la fatigue, elle arracha toutes les broussailles des alentours pour les arranger en un seul tas, puis elle descendit dans la vallée où il y avait toujours des monceaux de bois préparés à l'avance, elle remonta dix fois, vingt fois, regardant à chaque voyage le petit point noir qui allait, sans cesse augmentant.

Mais quand le bûcher fut assez haut, elle s'aperçut qu'elle n'avait rien pour l'allumer; alors elle réfléchit que pendant le jour, ces lueurs étant inutiles, elle avait grandement le temps, avant le soir, d'aller prévenir Gabrielle.

Rasant le sol, plus légère qu'une biche poursuivie, elle partit en courant, ne prenant garde ni aux pierres qui roulaient sous ses pieds, ni aux ronces qui déchiraient ses jambes nues.

Le bateau!.... Il y avait un bateau en vue!....

Que lui faisait le reste?

—Mme de Sennevoy travaillait dans le petit jardin quand Jacqueline arriva.

A l'aspect de la jeune femme, plus blanche qu'une cire, avec ses yeux comme hallucinés, ses bras et son sein haletants, Gabrielle eut peur.

—Mon Dieu! s'écria-t-elle, que t'arrive-t-il?.... Es-tu blessée?

Mme Loisy lui fit signe que non; mais elle était sous un bouleversement, qu'elle fut obligée de s'asseoir, sans lui répondre, incapable qu'elle était de prononcer une parole.

Enfin, elle put s'expliquer.

—Un navire!.... Il y avait un navire en vue!

Ce fut au tour de Mme de Sennevoy de ressentir une profonde émotion.

—Pour exil allait-il finir?

Elle ne voulut point démêler les sentiments bizarres qui l'envahirent tout à coup, et dans lesquels il y avait peut-être moins de joie que de regrets; elle alla dans la grotte chercher de l'amadou, des briquets, la hache et la scie afin d'augmenter la provision de bois, dans ce qu'elle ne fût pas suffisante pour alimenter le bûcher, au moins jusqu'au lendemain.

La petite charrette de Tom fut remplie de couvertures pour passer la nuit sur la falaise, et après avoir changé de vêtements et avoir forcé Jacqueline à remettre elle-même le costume qu'elle portait lors du naufrage, elles se dirigèrent toutes les deux vers la grande roche.

Quand elles arrivèrent au sommet, le point noir était toujours visible, mais il n'avait pas grossi.

Suivait-il une ligne parallèle à l'île?.... Allait-il disparaître sans l'avoir aperçue?....

Ou bien, l'ayant-vue, poursuivait-il sa route sans plus se soucier d'elle?

Quels points d'interrogations terribles et poignants pour les malheureuses abandonnées!

Évidemment, il n'y avait qu'une ressource: faire du feu, beaucoup de feu! Mais il n'était pas encore temps d'allumer le brasier, car le soleil n'était pas encore couché.

Alors, Jacqueline qui était plus forte que la religieuse, descendit la falaise afin de couper assez de bois pour faire un bûcher énorme, et l'alimenter jusqu'au matin.

Elle amena Tom et sa charrette.

La vaillante bête, une fois de plus, la navette du bas en haut et réciproquement.

Mais la nuit n'était pas encore tout à fait venue, que Gabrielle cria à Mme Loisy de s'arrêter.

Si grande avait été l'activité de la jeune femme, qu'il y avait deux fois le bois nécessaire.

Jacqueline remonta là-haut, en courant, et voulut allumer elle-même le brasier.

Jusqu'au matin, elles l'entretinrent toutes les deux, sans prendre garde à la fatigue qui eût dû les terrasser, ni aux flammes qui les brûlaient quand elles s'en approchaient, ni à l'air froid de la nuit qui les saisissait dès qu'elles s'en éloignaient un peu. Rien, elles ne voyaient, elles ne comprenaient, elles ne sentaient rien, ne pensant qu'à cette chose unique et affolante: Depuis sept ans elles étaient rayées du nombre des vivants et, tout près, il y avait un navire qui pouvait les prendre, les ramener dans la patrie auprès de ceux dont elles étaient comme à jamais séparées.

Bientôt l'aube apparut; c'était une pâleur légère, à peine saisissable, bordant au fond de l'horizon l'azur foncé du ciel; peu à peu des ombres parurent s'envoler de l'eau frissonnante; puis un grand souffle passa, celui qui annonçait l'aurore; la lumière, encore indécise, s'éclaircit, laissant voir l'imperceptible rides plissant toute la surface de la mer immense. Encore quelques minutes et de grandes lueurs rouges, pareilles aux prémices incandescentes d'un incendie immense, embrasèrent le firmament, teignant d'une pourpre ardente le ciel, la terre et l'eau.

Alors on put distinguer les choses très loin.

Le navire avait jeté l'ancre pendant la nuit, mais il avait dû marcher même après la tombée du jour, car on le voyait bien mieux que la veille, pas cependant assez pour être sûr qu'il se dirigeait vers les naufragées.

Alors Gabrielle courut à la grotte d'où elle rapporta une partie des anciennes voiles de la chaloupe qu'elle [illegible] arrivée.

Aidée de Jacqueline, elle les hissa au bout de longues perches, en ayant soin que le vent les fît flotter.

Une heure ne s'était pas écoulée que les mâts du bateau devenaient visibles pour les deux jeunes femmes: à ce moment, éclatantes d'une joie folle, elles tombèrent à genoux, et remercièrent Dieu de ce qui leur arrivait.

Vers midi, alors que le soleil envoyait sur la petite île ses rayons de feu, le navire arriva en vue des falaises.

Il mouilla au large; et bientôt on vit un canot se détacher, afin de venir reconnaître la terre devant laquelle il se trouvait.

A continuer.

AMUSEMENTS.

THEATRE ST-CHARLES.

J. M. Gilbert.....Locataire et Directeur.

Dimanche 22 déc.—Une semaine.

JOLLY VOYAGERS

DE ELLIOTT.

25......PREMIERS ARTISTES......25

50, 35, 15,...Admission:...10, 25, 50.

Matinées, Mercredi et Samedi.

Dimanche, 29 déc.—Semaine de Noël—HE, SHE, HIM AND HER.—Geo. H. Adams, Mlle Tessa Mansion. 18 déc—

Académie de Musique de Bidwell.

LA SEMAINE DE NOEL!

Commençant dimanche 22 déc. 1889.

La Tragédien d'Amérique,

M. ROBERT DOWNING;

Secondé par Mlle EUGENIE BLAIR.

Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi en Matinée et le Soir et Jeudi et Samedi Soirs,

THE GLADIATOR.

(Par A. Sonmet.)

Vendredi Soir—THE WHITE PILGRIM.

Samedi en Matinée—INGOMAR.

Mercredi 25 déc., Matinée de Noel.

10,000 présents élégants seront distribués.

Dimanche 29 déc.—Le grand succès de New York M. Barnes, de New York. 17 déc—

RUBINSONS

Grande attraction pour les fêtes. Maintenant en exhibition, un homme pendu à chaque représentation. La Ronde Marimba, la dame aux longs cheveux, l'énorme femme grasse, les oiseaux savants, un artiste mouleur en terre glaise. Dans le Théâtre grande représentation de Comédies. 20 déc—

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, coin White et Laharpe.—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1889.—Avis d'une réunion.—A une réunion régulière des Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans, qui a eu lieu lundi, le 9me jour de décembre 1889, la résolution suivante a été adoptée:

"Qu'il soit résolu, que le Président de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans soit requis de convoquer en réunion générale les actionnaires de ladite corporation le 18me jour de janvier 1890, à midi, au bureau de la compagnie, dans le but de prendre en considération la question de prolonger la durée de la charte de la compagnie de vingt-cinq ans de plus à partir de l'expiration de la charte actuelle."

Conformément à cette résolution et obéissant, je donne ici avis qu'une réunion générale des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans aura lieu au bureau de la compagnie, à l'angle des rues White et Laharpe, en cette ville, le 18me jour de janvier 1890, à midi, dans le but de prendre en considération, ainsi que le prescrit la résolution précitée, et d'arriver à une prolongation relativement à une prolongation de la durée de la dite compagnie, la présente charte étant pour une durée illimitée, et devant expirer en vertu d'un Statut, vingt-cinq (25) ans après le 31 janvier 1868.

P. COUGOT, Secrétaire.

19déc—31f

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Joseph A. Sainte-Cyr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Division A—No 28,459. —En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, SAMEDI 4 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, en cette ville, faisant partie de la propriété qui a appartenu à Flettas, désigné par le numéro huit, dans l'îlet numéro cent, borné par les rues Rocheblave, Tonti, St-Philippe et Dumaine et mesurant vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Rochblave, sur une profondeur de quatre-vingt dix neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne qui la divise du lot sept, et à peu près la même mesure de l'autre côté.

Acquis par le défendeur de Johanna Conten, le 24 décembre 1884, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr, notaire, livre du Bureau de Transfert, 124, folio 494.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs Rudolphe Godefroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,457.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rochblave, Hôpital, Tonti et Ursulines, mesurant trente trois pieds de face à la rue Rochblave sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, plus ou moins.

2° Une autre portion de terre dans le même îlet et touchant au lot ci-dessus décrit, mesurant dix pieds de face à la rue Rochblave, sur une profondeur de quatre vingt-treize pieds dix pouces et trois lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui se trouvent sur la propriété ci-dessus décrite.

Acquis par le défendeur de Johanna Conten, le 17 juin 1886, par acte pardevant A. Doriocourt, Jr, notaire, livre du bureau de transfert 124, fol. 277.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—janv 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Teutonia Insurance Company vs. Veuve Julie Lafon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 28,460.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Orleans, St-Bernard, Prosper et les avenues St-Bernard et London, et mesurant, au pied américain, trente-deux pieds deux pouces de face à la rue New Orleans, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces [illegible] sur la ligne vers la rue Saldella, et cent neuf pieds sur la ligne vers la rue Prosper, et trente quatre pieds cinq pouces dans le fond. Acquis par la défenderesse, de Johanna Conten, le 22 septembre 1886, conformément à un acte pardevant A. Doriocourt, Jr, notaire, Livre du Bureau de transfert 124, folio 412.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mary V. Schomert et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,227—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et la place Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

American Homestead Company vs les héritiers de Mme Félix Venn, décédé, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,733.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 déc—28, 31—janv 6 12 20 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins, liqueurs, cheval et wagon, compte ouverts, etc. Un cotton fait au bar.

Edwin H. Bonneval vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,675—En vertu d'un ordre de vente daté 17 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, sur les lieux et après désignés, LUNDI, 23 décembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux au coin des rues Harmony et Constance, un fonds de l'épicerie (groceries) vins, liqueurs, comptoirs, tablettes, [illegible]

Aussi—Un cheval et 2 wagons, ainsi qu'un lot de comptes ouverts, conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

18 déc—18 19 20 21 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence splendide et de valeur au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Prytania bornée par les dites rues et les rues Berlin et Pitt, etc.

Emil M. Ostorm vs Mme Delphine Phelipe et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,053—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 18 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

[illegible]

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 déc—11 18 26—jan 2 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur avec bâtisses, rue General Taylor, entre Camp et Magazine, (dans le Sixième District de cette ville.)

John F. Peters vs. Mme Julia Aikens, individuellement et comme tutrice naturelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,454—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues General Taylor, Camp, Peniston et Magazine, désignés comme lots numéros huit et neuf, sur un plan dressé par [illegible], ex-notaire, comme plan No 140; les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente-et-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue General Taylor sur une profondeur de cent douze pieds, cinq pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3déc—3 10 24 30—é 11 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy, Mme Veuve Eliza B. Weaver, subrogée vs H. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,344—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'îlet borné par les rues St-David, Edmond, et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 26 sur un plan dressé par Nyssagger le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnitt à Charles H. Steele, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-huit pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Green et forme l'encoignure.

Acquis par le défendeur de Charles D. Stevens, par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 26 novembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

3 déc—3, 10, 17, 24, 31—jan. 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une pharmacie.

Insolvabilité de Hugo Fritz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,668—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, le MARDI, 24 décembre 1889, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux au coin des rues St-Denis et Septième.

Tout le contenu et les installations, etc., de la pharmacie située à la dite encoignure d'après un inventaire enregistré.

Termes et Conditions—Cela étant le second et le dernier essai, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une garantie avec de bonnes et solvables sécurités, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais du shérif et du greffier, etc., s'élevant à environ cinquante-quatre piastres.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14déc—14 19 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 6me jour de novembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—

Interdiction de Isaac Kern—No 27,823—Division D.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. Meloe & Cahn, Ecqs., pour Chas. Loeb et C. B Stafford Esq., curateur ad hoc; et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, et pour les raisons verbalement assignées par la cour, la loi et les témoignages étant en faveur du pétitionnaire;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant le dit Isaac Kern interdit et incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété et que la dite propriété soit placée entre les mains du pétitionnaire Chas. Loeb, curateur et aux frais du procès.

Jugement rendu le 6 novembre 1889.

Jugement signé le 12 novembre 1889.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 12ème jour du mois de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

EUGENE J. LAVERGNE, Député Greffier.

12 déc—3 fen 30 jours

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu, aujourd'hui, LUNDI, 23 décembre 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 36 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçu par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adapté pour le commerce de la ville et de la campagne. Aussi des douzaines d'échantillons de seuls cet [illegible] de Stein city.

Conditions—A la vente. 23 déc—1f

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage dans le Quatrième District.

No 166 Chemin Félicité, près Camp.

Succession de Sol. Levy.

No 28,287—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. R. Robinson, encanteur.—Bureau 164 rue Commune.—SAMEDI 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 18 décembre 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses etc, qui y sont, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, les rues Camp, Ste-Marie et Magasin, et désigné comme lot No 5 sur un plan fait par Jules Dreux, ingénieur civil, daté du 11 avril 1855; le dit lot mesure trente pieds de face au Chemin Félicité sur cent vingt-cinq pieds neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro quatre et cent vingt-quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne le divisant du numéro six.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant à peu près sept chambres avec gaz partout, et est connu comme le No 166 Chemin Félicité, situé entre Camp et Magazine, près des lignes de chars, des églises, des écoles et du marché et dans un des plus beaux voisinages du Quatrième District.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurances; en outre l'acquéreur assumera les taxes de 1890. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Dreyfous, notaire.

21déc—21 28—janv 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 28 241.

Au plus haut offrant.

Un site de valeur pour bâtir, Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No ——, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. R. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 4 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad et mesurant 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désignés par les Nos 15 et 16, bornés par les rues Ursulines, St-Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 147 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, avec écurie, etc., convenable pour un magasin de détail, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une très large cour, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer, et ayant d'excellents avantages.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire. 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

30 nov—30—7 14 21 28 déc—4 jan

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 23 décembre 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Remparts et Bourbon, anciennement Bagatelle—

GROCERIES

Le fonds d'un magasin d'épicerie parfaitement assorti et achalandé.

Conditions—Comptant.

P. S.—Les personnes désirant traiter à l'amiable s'adresseront sur les lieux.

20 déc—

Succession de John O. Moore.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 novembre 1889.

Un lot de comptes non collectés d'après inventaire annexé au dossier.

Conditions—Comptant.

18 déc—18 22 28

Maison double rue des Français, No 191.

Succession de Mme F. G. Gaspard. No 26,967.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 28 décembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Français, Champs Elysées, Moralès et Urquhart, mesurant 21 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double couverte en ardoises, ayant huit chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un terrain vide dans le carré d'îlet compris entre les rues Dorgenois, Rochblave, Annunciation et St Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 120 pieds de profondeur; lequel lot de terre est désigné par le No 8 de l'îlet No 26. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire.

Les acquéreurs assumeront les taxes, pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.

Un dépôt de 20 pour cent comptant sera exigé.

24 nov—24.30—déc 7.14.21.28

Propriété à l'encoignure des rues Johnson et Lapeyrouse.

Succession de Mary Rance, épouse de Antoine Mascaro.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 11 janvier 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1889—la propriété suivante, savoir:

Un terrain d'encoignure situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Orange, Johnson et Galvez, mesurant 31 pieds de face rue Lapeyrouse sur 117 pieds 9 pouces de profondeur et faisant face à la rue Johnson. Ensemble, une maison couverte en ardoises, ayant plusieurs chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance et un grand hangar dans le fond du terrain.

Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—comptant.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

10 déc—10,14,21,28—janv 4.11

PAR S. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District, No 130 rue Sud Rempart, près du marché Poydras. Une moitié d'intérêt indivise dans le Washington Bath House, situé au Fort Espagnol.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

Dans l'affaire de la succession de John Barthé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,364.

PAR S. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 28 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 18 novembre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Remparts, Basin, Perdido et Poydras, désigné par le No 26, sur un plan de J. P. Vis, en date du 16 mai 1832 et mesurant 28 pieds de face à la rue Sud Remparts sur 120 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en brique à deux étages, couverte en ardoises, désignée par le No 130 rue Sud Remparts, contenant 2 chambres, 2 cabinets et galerie en arrière, véranda en avant sur la banquette et dans la cour une bâtisse séparée à deux étages, contenant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance double, hangar, etc. La partie inférieure de la bâtisse est subdivisée en deux magasins.

Cette propriété offre des attractions extraordinaires comme site de choix pour affaires, commandant un loyer sûr et rémunérateur.

Aussi, la moitié indivise de l'intérêt du Washington Bath House, situé au Fort Espagnol, dont les revenus pour cette année étaient à peu près de $1200 00.

Pour la propriété foncière:

Conditions—Un tiers ou plus comptant; balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour en forcer le paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. L'acte de vente pardevant Fred. Kirchner, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. La moitié indivise de dit Washington Bath House, comptant sur les lieux.

Voir le plan à la Bourse.

24 nov—24 30—déc 7 14 21 28

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains de valeur dans le Troisième District, Excellents pour y bâtir.

Succession de Anne Bellocq, épouse de J. F. Weston.

No 28,264—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 26 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

Vingt un terrains dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Flood, Urquhart, Marais et Andry, mesurant comme suit:

Les terrains de 1 à 11 inclusivement, chacun 31 pieds 2 pouces de façade rue Flood, sur une profondeur de 130 pieds.

Les terrains de 12 à 15 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Urquhart, sur une profondeur de 171 pieds 6 pouces et 4 lignes. Le terrain No 16 mesure 31 pieds 8 pouces de façade rue Urquhart, sur 171 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le terrain No 17 mesure 22 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur. Les terrains Nos 18 à 21 inclusivement, mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue des Marais, sur 171 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave Le Gardeur, jne., notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

7déc—7 14 21 28—4 11 jan

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un jugement.

Succession de J. P. Jolliet.

No 23,920.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le MARDI, 24 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 16 décembre 1889, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Les droits, titres et intérêts de la succession de J. P. Jolliet à un certain jugement pour $251 50, rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 25,105 de Margaret A. Valmer, épouse de Fitzgerald, versus J. M. Clavarie et autres.

Conditions—comptant.

18déc—18 17 21 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS A L'ENCAN.

Succession de John D. Fowler.

No 28,396—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—Le MARDI, 24 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 10 décembre 1889, je procéderai à la vente pour le compte de la dite succession, à savoir—

Quatre-vingt une actions et demie (81 1/2) du fonds capital de la Crescent City Railroad Company.

Vingt deux actions et demie (22 1/2) du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company.

Conditions—Comptant avant transfert.

13 déc—13 17 21 24

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BATISSES ET TERRAINS

No 350 rue du Camp.

PROPRIETE AMELIOREE

Coin des rues Delord et Pearl.

VASTES BATISSES A COVINGTON, LNE,

— ET LES —

Fermes "Hillsboro" et "Crescent," Dans la paroisse St-Tammany.

A L'ENCAN ET A UN LONG CREDIT.

Succession de Adam Thomson.

Nos 27,679—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

PROPRIETE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

1. La belle maison de résidence en briques, 350 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Benton et Thalie. La terre a mesuré deux terrains désignés par les Nos 9 et 10 et se touchant. Ils mesurent chacun 24 pieds de façade rue du Camp. Le terrain No 9 × 120 pieds de profondeur et le No 10, 127 pieds 10 pouces 6 1/2 lignes.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à deux étages et une mansarde. Elle est très attrayante en apparence et construite pour répondre à toutes les agréments voulus à une grande famille. Elle est désignée par le No 350 de la rue du Camp.

2. Trois terrains avec les améliorations sur ceux-ci, dans le Premier District, dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Calliope et Pearl, désignés par les Nos 5, 6 et 9, lesquels se touchent et mesurent, chacun, ou plus exactement comme suit:

Le terrain No 5, 21 pieds de façade rue Pearl et 21 pieds à l'arrière; et 80 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 6, 21 pieds de façade rue Pearl; 78 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue Delord. Le divisant du terrain No 9; 18 pieds 6 pouces à l'arrière limite parallèle à la rue Pearl, puis 2 pieds 10 pouces sur la limite s'étendant perpendiculairement à et vers la rue Pearl; puis 2 pieds 8 pouces d'un autre côté faisant face à la rue Pearl; et 80 pieds 8 pouces de l'autre côté le divisant du terrain No 5.

Les améliorations sur les dits terrains comprennent une bâtisse à deux étages, en briques, le tout solidement bien construite comme écurie, etc.

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl et mesure 22 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Delord; 0 pieds 10 pouces et 6 lignes à l'arrière; 84 pieds 8 pouces de profondeur et de l'autre côté sur Pearl, et 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur sur l'autre côté touchant au terrain No 6.

Les améliorations comprennent un cottage portant les Nos 62 et 62 1/2 rue Delord.

PROPRIETE A ST-TAMMANY.

3° La "Ferme Hillsboro", située dans la paroisse St-Tammany, Lne., à environ 3 milles au nord de la ville de Covington, comprenant 640 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur la rivière Bogue Falaya, et connue comme le No 54 des réclamations de terres privées dans le township 6 and, du range 11 est, comprenant la plus grande portion de la section No 16 et étant dans le district de terre Greensburg de la Louisiane, d'où est réservé 80 acres de terre antérieurement livrés. Quelques améliorations et une bonne force d'eau sur la propriété.

4° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots 12, 13 et 14 de l'îlet No 4, division St John; les dits lots sont contigus et ont une façade à la rue Boston de 170 pieds sur 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds en superficie.

Les améliorations comprennent une grande résidence en bois à deux étages, convenable pour une grande famille, un institut ou lieu de plaisir et est connu populairement comme le "Rosedale Cottage."

5° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 16, de l'îlet No 4, division St-John; les dits lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Rutland et New Hampshire et mesure 60 pieds de face à la rue Rutland, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue New Hampshire. Le lot No 2 mesure 60 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 3 mesure 50 pieds de face à la rue Rutland sur 120 pieds de profondeur, et le No 16 mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur cette propriété comprennent une grande bâtisse en briques bien adaptée pour un hôtel. Le local est central pour les affaires en comme résidence et près de la gare du chemin de fer et est connu comme le Bosch Hotel.

6° Le lot No 15 dans le dit îlet No 4 dans la division St John, dans la ville de Covington, mesure 60 pieds de face à la rue New Hampshire, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

7° La Crescent Farm, située dans la paroisse St-Tammany, Lne., à environ quatre milles au nord de la ville de Covington, comprend 135 72-100 acres de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et située sur la rivière Bogue Falaya.

Termes et conditions de la vente—Les propriétés de la Ferme dans la paroisse St-Tammany, Lne., une moitié ou plus comptant et la balance du prix d'adjudication en billets des acquéreurs à un an, portant 6 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement, par lien de vendeur et hypothèque spéciale à ce 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures légales, et toutes les clauses de garanties usuelles. Pour la propriété améliorée, maisons et lots dans la ville de Covington et dans la ville de la Nouvelle-Orléans, un tiers ou plus comptant, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à paiement, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale des billets, assurances de toutes les améliorations, hypothèque sur la propriété vendue, ensemble, avec 5 0/0 de frais d'avocat en cas de procédures légales pour forcer le paiement, et le transfert des polices aux détenteurs des billets, et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1890, sur les diverses propriétés, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.

8 Déc—8 15 22 29—jan 5 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,536—Division A.—A. Guggenheim vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Aaron Guggenheim soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, en son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur les propositions du pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Parlange, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1889.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

F. GUIRAUD, Député Greffier.

19 déc—31 au 28 jan

BUREA[illegible]

L'Abeille de [illegible]

MARDI, 24 [illegible]

PRIX DE L[illegible]

Il n'est pas un [illegible] migrants, [illegible] obligé de soutenir [illegible] gration avec une [illegible] ligieux. En cela, [illegible] lement fidèles à [illegible] défendions un [illegible] Etats-Unis [illegible]